

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'OLORON ET
DES VALLEES DU HAUT-BEARN
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

SÉANCE DU 07 JANVIER 2017

Étaient Présents, 50 titulaires, 1 suppléante, 21 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Didier BAYENS, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, France JAUBERT-BATAILLE, Jean LABORDE, Michel LAUGA, Lydie CAMPELLO, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPE, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Daniel LACRAMPE, Michel ADAM, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Valérie SARTOLOU, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Aurélie GIRAUDON, Robert BAREILLE, Pierre ARTIGUET, Elisabeth MIQUEU, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Jacques MARQUEZE, Christophe GUERY

<u>Pouvoirs</u> :	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Denise MICHAUT	à	Daniel LACRAMPE
	Henriette BONNET	à	Michel ADAM
	Pierre SERENA	à	Gérard ROSENTHAL
	Joseph LEES	à	Christophe GUERY
	Alain CAMSUSOU	à	Pierre CASABONNE
	Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
	Gérard LEPRETRE	à	Françoise BESSONNEAU
	Fabienne MENE-SAFRANE	à	Marc OXIBAR
	Dominique FOIX	à	Valérie SARTOLOU
	Gérard ROSENTHAL	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
	Maïté POTIN	à	Elisabeth MEDARD
	Aracéli ETCHENIQUE	à	France JAUBERT-BATAILLE
	David CORBIN	à	Pierre ARTIGUET
	Gérard BURS	à	Patrick MAUNAS
	Dominique LAGRAVE	à	Evelyne BALLIHAUT
	Martine MIRANDE	à	Jean CASABONNE
	Michel BARRERE-MAZOUAT	à	Maryse ARTIGAU
	Jean-Claude COSTE	à	Anne VOELTZEL
	Jean-Etienne GAILLAT	à	Marylise GASTON
	Anne BARBET	à	Jean-Michel IDOPE

Suppléants : Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE

Absents excusés : Hervé LUCBEREILH, Rosine CARDON, Didier CASTERES, André LABARTHE, Maïlys DEL PIANTA

REÇU
Le 12 JAN. 2017
SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE

ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Vu l'arrêté préfectoral n° 64 2016 07 22 008 en date du 22 juillet 2016 portant création, au 1^{er} janvier 2017, de la Communauté de Communes du Pays d'Oloron et des Vallées du Haut-Béarn, issue de la fusion des Communautés de Communes de la Vallée d'Aspe, de la Vallée de Barétous, de Josbaig et du Piémont Oloronais ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 et L. 5211-41-3 ;

D LACRAMPE précise que les autres membres du Bureau sont élus selon les mêmes modalités que le Président et les Vice-Présidents, selon le scrutin uninominal à trois tours, Conseiller par Conseiller.

Le Conseil Communautaire élit donc les autres membres du Bureau, parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Ainsi, M le Président propose, dans l'ordre suivant, les candidatures de :

- 1^{er} Conseiller Communautaire délégué : Aracéli ETCHENIQUE
- 2^{ème} Conseiller Communautaire délégué : AURISSET Bernard
- 3^{ème} Conseiller Communautaire délégué : Laurent KELLER
- 4^{ème} Conseiller Communautaire délégué : France JAUBERT BATAILLE
- 5^{ème} Conseiller Communautaire délégué : Paule BERGES
- 6^{ème} Conseiller Communautaire délégué : Martine MIRANDE
- 7^{ème} Conseiller Communautaire délégué : Evelyne BALLIHAUT
- 8^{ème} Conseiller Communautaire délégué : Anne VOELTZEL



A l'issue des opérations de vote (cf procès-verbaux ci-joints), sont proclamés Conseiller Communautaires délégués, dans l'ordre suivant :

- 1^{er} Conseiller Communautaire délégué : Aracéli ETCHENIQUE**
- 2^{ème} Conseiller Communautaire délégué : Bernard AURISSET**
- 3^{ème} Conseiller Communautaire délégué : Laurent KELLER**
- 4^{ème} Conseiller Communautaire délégué : France JAUBERT BATAILLE**
- 5^{ème} Conseiller Communautaire délégué : Paule BERGES**
- 6^{ème} Conseiller Communautaire délégué : Martine MIRANDE**
- 7^{ème} Conseiller Communautaire délégué : Evelyne BALLIHAUT**
- 8^{ème} Conseiller Communautaire délégué : Anne VOELTZEL**

A l'issue de l'élection des Conseillers Communautaires délégués et tel que prévu par l'article L 5211-6 du CGCT, le Président clôt la séance après avoir fait lecture de la Charte de l'Elu et en avoir remis un exemplaire à chaque Conseiller Communautaire encore présent.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 07 janvier 2017

Suivent les signatures



Affiché le 12.01.17



Le Président

Daniel LACRAMPE